



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

Soixante-quinzième session  
Point 174 de l'ordre du jour

## Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties

### Rapport de la Sixième Commission

*Rapporteur* : M. Solomon **Korbich** (Ghana)

#### I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale conformément à sa décision 74/525.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 19<sup>e</sup> séance, le 19 novembre 2020. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant<sup>1</sup>.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 10 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/70/142](#)).

#### II. Examen du point 174 de l'ordre du jour

5. À la 19<sup>e</sup> séance, le 19 novembre, le Président de la Commission a annoncé que la délégation de Roumanie avait informé le Bureau de la Commission, au nom des auteurs, que ceux-ci avaient demandé que la Commission reporte à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Communauté des démocraties.
6. À la même séance, la Commission a adopté un projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 7).

<sup>1</sup> [A/C.6/75/SR.19](#).



### **III. Recommandation de la Sixième Commission**

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties**

L'Assemblée générale décide, sur la recommandation de la Sixième Commission, de reporter à sa soixante-seizième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Communauté des démocraties<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir [A/70/142](#).